

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre 2015 à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT et Jason REGNIER et Mmes Marie GARCIA, Catherine LANEN, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE

Madame Nadine GOHARD donne pouvoir à Monsieur Daniel BOSSE.

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET

Madame Laurence VAUVERT donne pouvoir à Madame Marie GARCIA.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- La convention de rétrocession des voiries et terrains de Folleville
- la révision allégée du PLU
- la modification des statuts de la CCCY

Les membres du conseil acceptent l'inscription de ces trois points supplémentaires à l'unanimité.

#### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2015

Après quelques modifications prises en compte, le compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

#### 2. Décision Modificative n°2

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre la décision d'intégrer au budget le montant restant à payer pour l'acquisition de Folleville, en dépenses et en recettes (840 000€), sachant qu'en septembre 2014, la ville s'est acquittée de la première annuité de 210 000€ et que le solde devra être remboursé fin 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **3. Convention avec la poste pour l'agence postale communale**

Monsieur le maire explique qu'il convient de signer une convention avec la Poste, dans le cadre de l'organisation de l'agence postale communale pour définir notamment les modalités de remboursement d'une partie des frais de rémunération engagés par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **4. Convention avec la SAFER**

Monsieur le maire explique qu'il convient de renouveler la convention avec la SAFER, en introduisant les nouveautés réglementaires contenues dans la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 relative à l'avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la Forêt (LAAF) et dans la loi dite « MACRON ».

Les principales modifications sont :

- le renforcement des possibilités d'intervention de la SAFER en préemption, notamment en modifiant l'assiette des biens préemptables.
- la création d'un nouveau droit de préemption et un droit de préférence en forêt au bénéfice des communes, pour les biens boisés de moins de 4ha.
- la possibilité d'intervenir en préemption sur les donations hors cadre familial

. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

### **5. Sortie du groupement de commandes « assurances IARD » du CIG**

Monsieur le maire explique que la commune a adhéré au groupement de commandes « assurances IARD » du CIG par délibération le 23 janvier 2015 ; l'intérêt de rejoindre ce groupement devait conjuguer une simplification administrative et une économie financière. Or, l'offre remise par le CIG ne répond plus au critère d'économie. Il est donc demandé de sortir de ce groupement de commandes et de rester avec notre partenaire GROUPAMA qui s'est aligné sur nos demandes initiales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

### **6. Convention de rétrocession des voiries et terrains de Folleville (point ajouté à l'ordre du jour)**

Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention de rétrocession avec NEXITY, l'opérateur qui construit le programme de logements sur Folleville, en vue de transférer les voies et espaces communs dans le domaine public communal, dès la livraison du programme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **7. Approbation de la révision allégée du PLU (point ajouté à l'ordre du jour)**

Monsieur le maire explique que la commune a lancé deux procédures pour le PLU : une modification qui a été approuvée en conseil municipal le 2 octobre dernier et une révision allégée dont l'approbation est demandée au conseil ce soir. Cette révision concerne la transformation d'une zone agricole à Folleville en zone UEa, permettant la construction d'habitations.

Il est à noter que cette zone, bien qu'inscrite au PLU en zone agricole, ne l'est pas car l'Etat a construit à l'époque de nombreux bâtiments sur cette parcelle. Aussi, la Chambre d'Agriculture, sollicitée sur ce projet, n'a émis aucune remarque.

Une enquête publique a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2015 et le commissaire-enquêteur a rendu ses conclusions et émis un avis favorable à la révision, validé par le Tribunal Administratif.

Il convient désormais d'entériner cette décision en approuvant la révision allégée du PLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **8. Modification des statuts de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY)**

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver la modification des statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines qui a été adopté par le conseil communautaire par délibération n°15-045, le 28 octobre 2015.

Il s'agissait d'intégrer :

- l'adhésion des 24 nouvelles communes au sein de Cœur d'Yvelines
- les éléments consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle
- les modifications apportées aux compétences de la collectivité dans le cadre de la loi NOTRe

et par conséquent :

- d'étendre la compétence d'aménagement aux abords des gares à l'ensemble des gares du territoire.
- de supprimer la compétence accessibilité.
- de supprimer la notion d'intérêt communautaire dans la compétence liée aux zones d'activités économiques (loi NOTRe).
- d'intégrer la compétence «aménagement, gestion et entretien d'une aire d'accueil pérenne des gens du voyage » aux compétences obligatoires et non plus optionnelles (loi NOTRe).
- d'intégrer la compétence «collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » aux compétences obligatoires et non plus optionnelles (loi NOTRe).
- de supprimer les compétences optionnelles de « participation à la surcharge foncière » et de « maintenance des mâts d'éclairage public ».
- de créer la compétence optionnelle de « gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » (loi NOTRe).
- de créer deux nouvelles instances, le conseil des maires et le conseil du développement (loi NOTRe).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **9. Présentation de « Rézo Pouce »**

La Commission sociale souhaite présenter aux membres du conseil municipal le dispositif « Rézo Pouce » dont une documentation de présentation est jointe.

Il s'agit d'un réseau d'autostop organisé dans les Yvelines, initié par des communes et regroupées en association, pour venir en complément des dessertes de transports en commun, souvent adaptés aux horaires de travail de la population active.

Pour adhérer, la commune devra prendre une délibération, participer à hauteur de 0,25€/an/habitant, décider des lieux d'implantation des arrêts et organiser la gestion des inscriptions.

Le prochain conseil municipal statuera sur l'adhésion de la commune à ce dispositif.

### **10. Questions diverses**

Comme il s'y était engagé au précédent conseil, concernant les demandes de parcellisations rendues possibles par les nouvelles lois d'urbanisme, Monsieur le maire précise que deux dossiers d'urbanisme sont actuellement en cours d'étude à Thiverval :

- 1 division Rue de Rougemont qui nécessite un nouvel accès sur la rue
- 1 division pour lotir, Rue de Crespières

### **Tour de table :**

Monsieur Daniel **BOSSE** explique que les problèmes d'incivisme perdurent et qu'il souhaite qu'un débat soit organisé avant le vote du budget autour de la question de la sécurité routière.

Monsieur Michel **BUXERAUD** remercie le maire pour l'exposé sur les permis d'urbanisme de parcellisation.

Madame Marie **GARCIA** explique que, dans le cadre de Vigipirate, des mesures de contrôle d'accès ont été prises à la garderie et à la salle JCT.

Monsieur Bertrand **VACHETTE**, en tant que correspondant défense suppléant, informe les membres du conseil qu'un exercice PPMS (risques technologiques) va avoir lieu dans les écoles du village le 1<sup>er</sup> décembre

Monsieur Laurent **MEULENYSER** annonce la parution prochaine d'ici à la fin de l'année d'un TGV/16 pages.

La cérémonie des vœux du maire est prévue le vendredi 15 janvier 2016, en période d'état d'urgence. A ce jour, les consignes de sécurité transmises par la Préfecture devraient nous permettre de maintenir cette réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10  
Pas de séance prévue en décembre 2015  
Prochain conseil prévu le vendredi 22 janvier 2016  
reporté au 28/01/2016